



Sans accompagnement de qualité (AESH/AVS), une école plus inclusive n'est pas possible !

Le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont lancé en octobre une concertation sur l'école inclusive dont un plan concerne l'avenir du métier d'accompagnant. Ils annoncent vouloir rendre le « métier d'AESH plus attractif ». Or, sur le terrain, le constat est unanime : les conditions de travail sont dégradées et le manque de reconnaissance des missions accomplies par les accompagnant.e.s est total.

Par ailleurs, la réforme du statut d'accompagnant qui s'annonce promet, contrairement à ce que veut faire croire le gouvernement, une nette dégradation des conditions de travail et d'accompagnement des élèves. Face à un statut et à des conditions de travail qui resteront précaires malgré les annonces, nous sommes dans l'attente de mesures fortes et de nouveaux droits qui bénéficieraient à la fois aux personnels concernés, aux élèves accompagnés et à l'ensemble de l'école.

MOBILISONS-NOUS !

Mercredi 06 février 2019 à 14h

**Rassemblement devant la DSDEN 84
Rue Thiers – Avignon**

Faisons entendre notre colère et nos revendications !

NOUS DÉNONÇONS :

- **Une gestion désastreuse des personnels AESH** qui conduit à des situations scandaleuses.
- **De réels dysfonctionnements dans l'affectation des agents** : AESH nommés puis désaffectés et déplacés sans préavis. Absence d'interlocuteur, les courriers des familles et des AESH, restant sans réponse.
- **Des enseignants livrés à eux-mêmes** qui, souvent, sont tenus pour responsables de ces dysfonctionnements. **Des élèves et des familles qui souffrent.**

NOUS REVENDIQUONS :

- **La reconnaissance d'un vrai métier pour les AESH** avec la création d'un véritable statut : cela passe par le droit à un emploi à temps complet, pérenne et reconnu, un salaire décent et une formation initiale et continue élargie et de qualité sur le temps de travail.
- **Une gestion humaine et satisfaisante des agents** et des situations : cela passe des moyens administratifs à la hauteur des besoins pour supprimer les retards et les délais inadmissibles.
- **Le versement de l'indemnité REP-REP+** pour les AESH exerçant en éducation prioritaire.
- **La création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins**